



Doris Grobety du CCR Coop (au centre) remet le chèque de 10 000 fr. au président d'Innovage Suisse romande, Marcel Aguet et à Michelle Bohin, membre du comité d'Innovage.

Experts à la retraite

Le Conseil du Comité Régional Coop (CCR) remet un chèque de 10 000 fr. au réseau d'experts seniors Innovage Suisse romande.

TEXTE GILLES MAURON PHOTO DARRIN VANSELOW

Tout au long d'une carrière, on acquiert une expérience, un réseau et un savoir-faire professionnel qu'il serait dommage de voir passer aux oubliettes une fois l'âge de la retraite arrivé. Depuis 2007, Innovage Suisse romande réunit des retraités qualifiés et désireux de mettre bénévolement leurs compétences à disposition de personnes, groupes ou collectivités porteurs de projets d'utilité publique. Parmi leur trentaine d'experts, on trouve des financiers, des chefs d'entreprise, des ingénieurs, juristes, informaticiens... «Nous voulons soutenir des projets qui répondent à un besoin réel, mais qui sont un peu livrés à eux-mêmes», explique Marcel Aguet, président. En guise d'exemple, il cite l'association JeunesParents, Animascience, ou encore l'association de médiatrices interculturelles AMIC. «Très souvent, malgré un travail génial et indispensable, ces structures ont des difficultés de financement ou de gouvernance.» Et c'est alors que les

experts d'Innovage entrent en action. Non pas en apportant directement un soutien financier, mais en aidant ces associations à se restructurer et à développer de nouvelles visions. «Nos membres, au bénéfice de formations supérieures, ont exercé des fonctions à responsabilité durant leurs carrières. Ils sont issus de divers horizons professionnels et amènent ainsi des compétences notamment en management, en droit, en finance ou en communication. Cet apport d'expérience est très utile pour des personnes qui ont certes des idées et une grande volonté, mais pas forcément le savoir-faire entrepreneurial et les forces vives pour mener à bien leur projet.»

Déterminer les besoins

Chaque année, Innovage accompagne une vingtaine d'associations qui répondent aux critères d'utilité publique fixés. Si le projet est retenu, une délégation de deux membres rencontre les instances de

l'association en vue de déterminer quels sont les types de besoins et les compétences nécessaires, cela afin de déterminer le profil du membre d'Innovage le plus à même de les accompagner par exemple pour le développement de leur stratégie, l'établissement de business plans, la recherche de fonds, le concept de communication, etc...

«Innovage permet à des associations de concrétiser des projets intergénérationnels dans des domaines très variés, tels que le social, la culture, l'éducation, l'environnement, la santé et d'autres domaines de la science, explique la membre du CCR Coop Doris Grobety. C'est ce qui m'a séduite.» Le don de 10 000 fr. permettra d'élargir l'éventail de prestations et types d'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins et défis à relever par les porteurs de projets, de poursuivre la promotion du prix «Innovage» récompensant des associations méritantes et d'assurer sa pérennité. ●